

FÉDÉRATION ADMR DE LA MAYENNE

*Association
Loi du 1er juillet 1901*

*18, rue des Docteurs Calmette et Guérin – BP 0715
53007 LAVAL Cedex*

***Exercice clos le 31 décembre 2020
Rapport sur les comptes annuels***



AUDIT

Sylvain BEGENNE

Sophie DELSAUX

Rémi LAMBERT

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : Parc d'Activités Angers-Beaucouzé - 1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX

Tél. : 02 41 22 22 30 - Fax : 02 41 47 47 95

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la Fédération ADMR de la Mayenne,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération ADMR de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « 2 - PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES » qui expose la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 à compter du 1er janvier 2020 et les postes impactés. La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

Les notes de l'annexe « Indemnités de fin de carrières » et « Provisions » expose les modalités d'évaluation du passif social. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de la provision comptabilisée qui en résulte.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

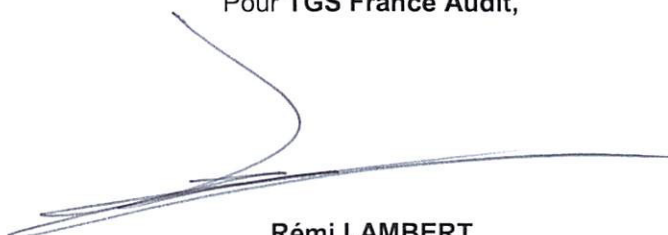
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 17 mai 2021

Pour **TGS France Audit**,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Rémi LAMBERT

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles :					Réserves :		
Concessions, brevets, licences, logiciels	49 724,57	48 779,57	945,00	1 485,00	Autres	1 044 525,91	1 051 408,07
Droit au bail	5 000,00		5 000,00	5 000,00	Report à nouveau		
Immobilisations corporelles :					Excédent ou déficit de l'exercice	-27 197,68	-6 882,16
Terrains	43 604,06	10 882,40	32 721,66	32 721,66	Subvention d'équipement	0,00	0,00
Constructions	1 067 315,34	602 191,83	465 123,51	492 086,13	Situation nette (sous total)	1 017 328,23	1 044 525,91
Autres	517 026,43	461 756,64	55 269,79	60 630,48	Fonds propres consommables		
Immobilisations financières (1) :					Subventions d'investissements	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	171,00		171,00	171,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Prêts	54 500,00		54 500,00	59 500,00	Total I	1 017 328,23	1 044 525,91
Autres (cautionnement)	5 040,00		5 040,00	4 950,00			
Total I	1 742 381,40	1 123 610,44	618 770,96	656 544,27	FONDS REPORTEES ET DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Créances (2) :					Fonds dédiés	235 108,33	165 476,50
Créances clients et comptes rattachées	61 861,28		61 861,28	50 436,87	Fonds dédiés sur contributions financières	18 804,55	
Organismes financeurs	851 932,02		851 932,02	1 216 254,66	Total II	253 912,88	165 476,50
Autres	714 340,80		714 340,80	302 097,70	PROVISIONS		
Associations	599 964,65		599 964,65	415 792,87	Provisions pour risques		
					Provisions pour charges	591 338,67	592 291,00
					Total III	591 338,67	592 291,00
Disponibilités :					DETTES (1)		
Crédit Agricole : compte courant	285 026,59		285 026,59	497 565,14	Emprunts - dettes auprès des établissements de crédit.....	164 677,10	178 726,31
Crédit mutuel : compte courant	106 307,87		106 307,87	527 266,21	Emprunts et dettes financières diverses		
Crédit mutuel : compte Livret	1 124 031,52		1 124 031,52	1 121 757,40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	152 408,20	124 295,21
Intérêts courus	328,72		328,72	791,14	Dettes fiscales et sociales	411 445,16	379 265,32
					Dettes sur immobilisations	0,00	962,98
					Associations	1 601 762,59	2 066 531,65
					Autres dettes	237 073,51	305 758,63
Comptes de régularisation :					Comptes de régularisation :		
Charges constatées d'avance (2)/produit à recevoir	97 381,93		97 381,93	69 327,25	Produits constatés d'avance	30 000,00	0,00
Total II	3 841 175,38		3 841 175,38	4 201 289,24	Total III	2 597 366,56	3 055 540,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
TOTAL GENERAL (I + II + III) ...	5 583 556,78	1 123 610,44	4 459 946,34	4 857 833,51	TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 459 946,34	4 857 833,51
(1) Dont à moins d'un an (brut).....					(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont à moins d'un an (brut).....					Dont à moins d'un an.....		

COMPTES DE RESULTAT

POSTES	SERVICE Aide aux Familles	SERVICE Aide à Domicile	TOTAL du 01/01/20 au 31/12/20	TOTAL du 01/01/19 au 31/12/19	Variation en valeur annuelle
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations des Associations et Centres de Soins.....	194 331,21	1 915 716,20	2 110 047,41	1 961 418,83	148 628,58
Prestations de biens et services :					
Ventes de biens	0,00	24 306,00	24 306,00	0,00	24 306,00
Dont ventes de dons en nature	0,00	0,00		0,00	0,00
Produit gestion service Particulier Employeur.....		4 474,82	4 474,82	5 249,17	-774,35
Dont parrainages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Activités Annexes.....	67,72	193 610,11	193 677,83	197 135,26	-3 457,43
	194 398,93	2 138 107,13	2 332 506,06	2 163 803,26	168 702,80
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation	2 568,79	186 325,18	188 893,97	17 733,27	171 160,70
Contributions financières	0,00	28 193,33	28 193,33	0,00	28 193,33
	2 568,79	214 518,51	217 087,30	17 733,27	199 354,03
Reprise sur provisions.....	0,00	952,33	952,33	12 257,00	-11 304,67
Tranferts de charges.....	17 900,89	251 668,42	269 569,31	291 794,09	-22 224,78
Utilisations des fonds dédiés	0,00	46 401,60	46 401,60	3 000,00	43 401,60
Autres produits.....	53,66	1 262,18	1 315,84	880,36	435,48
TOTAL I.....	214 922,27	2 652 910,17	2 867 832,44	2 489 467,98	378 364,46
CHARGES D'EXPLOITATION					
Bordereaux aux associations.....	0,00	0,00	0,00	1 690,44	-1 690,44
Autres achats.....	4 764,45	103 647,04	108 411,49	60 267,64	48 143,85
Achats de publicité et de matériels pour les associations.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services Extérieurs.....	8 428,35	173 085,20	181 513,55	156 050,40	25 463,15
Autres Services Extérieurs.....	23 770,88	332 859,61	356 630,49	437 434,17	-80 803,68
Impôts, taxes et versements assimilés.....	10 560,33	131 934,41	142 494,74	140 075,06	2 419,68
Salaires et traitements.....	118 097,84	1 280 230,07	1 398 327,91	1 216 716,78	181 611,13
Charges sociales.....	35 297,67	453 460,57	488 758,24	441 749,86	47 008,38
Dotations aux amortissements et aux provisions :					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements.....	4 562,31	46 129,96	50 692,27	54 447,16	-3 754,89
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports en fonds dédiés	0,00	138 730,48	138 730,48	0,00	138 730,48
Autres charges.....	456,36	4 516,66	4 973,02	1 618,11	3 354,91
TOTAL II.....	205 938,19	2 664 594,00	2 870 532,19	2 510 049,62	360 482,57
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II).....	8 984,08	-11 683,83	-2 699,75	-23 581,64	17 881,89
PRODUITS FINANCIERS					
Autres intérêts et produits assimilés.....	14,78	2 472,17	2 486,95	4 515,48	-2 028,53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement...	0,00	1 746,87	1 746,87	2 516,93	-770,06
TOTAL III.....	14,78	4 219,04	4 233,82	7 032,41	-2 798,59
CHARGES FINANCIERES					
Intérêts et charges assimilées.....	160,24	7 721,80	7 882,04	10 765,64	-2 883,60
TOTAL IV.....	160,24	7 721,80	7 882,04	10 765,64	-2 883,60
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV).....	-145,46	-3 502,76	-3 648,22	-3 733,23	85,01
3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV).....	8 838,62	-15 186,59	-6 347,97	-27 314,87	17 966,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion.....	417,66	15 560,38	15 978,04	53 106,87	-37 128,83
Sur opérations en capital.....	27,00	273,00	300,00	200,00	100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges.....		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL V.....	444,66	15 833,38	16 278,04	53 306,87	-37 028,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion.....	247,80	16 711,34	16 959,14	25 370,94	-8 411,80
Subventions accordées aux associations.....	8 973,09	11 195,52	20 168,61	10 503,22	9 665,39
Sur opérations en capital.....		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL VI.....	9 220,89	27 906,86	37 127,75	35 874,16	1 253,59
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI).....	-8 776,23	-12 073,48	-20 849,71	17 432,71	-38 282,42
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	215 381,71	2 672 962,59	2 888 344,30	2 549 807,26	338 537,04
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	215 319,32	2 700 222,66	2 915 541,98	2 556 689,42	358 852,56
EXCEDENT ou PERTE	62,39	-27 260,07	-27 197,68	-6 882,16	-20 315,52

ANNEXE

La Fédération ADMR de la Mayenne a pour objet de fédérer les associations ADMR du département, adhérentes à l'Union Nationale et à la fédération ADMR de la Mayenne.

La Fédération ADMR de la Mayenne a pour mission d'aider les associations ADMR sur le plan technique, juridique, administratif, comptable et financier, de former et d'informer les bénévoles des associations ADMR et de la formation du personnel d'intervention. Pour ce faire la Fédération emploie du personnel pour la paie, la facturation, la comptabilité, le recrutement, la gestion des associations ADMR et pour la mise en place des formations.

Les notes indiquées, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été approuvés le 6 avril 2021 par le conseil d'administration fédéral.

Total du bilan :	4 459 946,34 €	Résultat :	-27 197,68 €
------------------	----------------	------------	--------------

1 – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Le réseau, concerné très vite par la Covid, s'est mobilisé pour accompagner les équipes et clients et mettre en place les protocoles et l'organisation nécessaire (matériel, Equipement de Protection Individuel, télétravail, mise en place chômage partiel...). L'objectif a été de garantir la sécurité de tous et la continuité de service auprès du public le plus fragile.

Cette crise a eu un impact fort l'activité 2020. Au niveau de la Fédération, cela s'est manifesté via une diminution des recettes. Ces dernières découlant de cotisations forfaitaires basées elles-mêmes sur le nombre d'heures d'interventions réalisées au niveau des associations.

Le soutien des financeurs, et des appels de cotisations complémentaires permettent de limiter les effets négatifs de la crise sanitaire tant au niveau de la Fédération, que du réseau dans son intégralité.

2 - PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06 La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice :

- Fonds dédiés ;
- Contribution financières ;
- Parrainages.

ANNEXE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements des immobilisations :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Contributions volontaires :

La Fédération rémunère le personnel qu'elle emploie. Elle est propriétaire de ses locaux.

- Créances :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale

- Les provisions pour risques et charges :

Elles sont valorisées selon la méthode d'évaluation par nature des risques et des charges

Elle ne bénéficie pas de contributions volontaires, les bénévoles n'intervenant que dans le cadre de fonctions non rémunérées : Président, administrateurs, responsables de commissions.

3 - AUTRES INFORMATIONS

Autres informations significatives

- Indemnités de fin de carrières :

Selon le calcul de l'actuaire basé sur un turn over moyen pour l'ensemble des catégories de personnel, et sur un taux de charges sociales ajusté à 19.54 %, le passif social pour l'ensemble du réseau s'élève à 980 719 €. L'étude a été actualisée pour tenir compte de la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

Personnel	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
aides à domicile (Personnel des associations)	767 154 €	760 993 €
personnel administratif (Personnel des associations)	36 728 €	28 953 €
Personnel micro-crèche	2 341 €	2 866 €
infirmières (Personnel des associations)	32 945 €	97 948 €
TISF (Personnel des associations)	54 572 €	37 606 €
Fédération	82 812 €	52 352 €
Total	976 552 €	980 719 €

Ces engagements sont couverts par la souscription d'un contrat auprès de l'AG2R et d'une provision interne. Les intérêts générés dans le cadre du contrat AG2R sont capitalisés.

La mutualisation de ces fonds a fait l'objet de conventions entre la Fédération et les associations locales.

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2020

ANNEXE

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Contrat AG2R	384 261	5 120		389 380
Provision	592 291		952	591 339
Total	976 552	5 120	952	980 719

- Rémunérations des Dirigeants :

Les rémunérations versées pour les trois plus hauts cadres dirigeants (CGI art. 261,7-1°-d) au titre de l'exercice s'élèvent à 151 173 €.

- Effectif de la Fédération ADMR par catégorie socio professionnelle :

18 employés – 11 agents de maîtrise et 16 cadres

- Honoraires des Commissaires aux Comptes :

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés sur l'exercice s'élève à 9 855 €.

4 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**■ ACTIF IMMOBILISE**Tableau des mouvements des immobilisations en valeurs brutes

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	54 725			54 725
Immobilisations corporelles	1 617 868	17 829	7 752	1 627 945
Immobilisations financières	64 621	90	5 000	59 711
TOTAL	1 737 214	17 919	12 752	1 742 381

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	48 240	540		48 780
Immobilisations corporelles	1 032 430	50 152	7 752	1 074 830
Immobilisations financières				
TOTAL	1 080 670	50 692	7 752	1 123 610

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2020

ANNEXE

■ ACTIF CIRCULANT

Créances de l'actif circulant

	Montant brut	Echéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Clients divers	61 861	61 861	
Organismes financeurs	851 932	851 932	
Organismes sociaux, produits à recevoir	15 560	15 560	
Associations	599 965	599 965	
Autres débiteurs, produits à recevoir	698 433	698 433	
Valorisation Cotisation sur heure en attente	349	349	
Intérêts courus à recevoir	329	329	
Charges constatées d'avance	97 382	97 382	
TOTAL	2 325 809	2 325 809	-

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Le montant des produits à recevoir s'élèvent à 572 533 €.

Charges constatées d'avance :

Le montant des charges constatées d'avance s'élèvent à 97 382 €

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'activité normale de la Fédération.

ANNEXE

5 - NOTES SUR BILAN PASSIF

■ VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 051 408	- 6 882			1 040 526
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	- 6 882		6 882	27 198	- 27 198
Situation nette	1 044 526	- 6882	6 882	27 198	1 017 328
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					

■ RESULTATS

	Service TISF	Service AD	Total
Résultat global de la fédération	62	-27 260	-27 198
Si nous excluons les comptes ou partie de comptes suivants, mutualisés au niveau fédéral au titre des associations locales			
600 - Participations org. Fin. Remb aux assoc	0	0	0
606288 - Vêtement de travail (montant non inscrit au BP)		0	0
606284 - Fournitures matériel télégestion	0	0	0
62622 - Frais téléphonie pour télégestion	0	0	0
67182 - Subventions accordées	8973	11 196	20 169
6815 - Dotation provisions risques et ch. Exploitation		0	0
Total charges	8 973	11 196	20 169
7062 - Participations org. Financeurs	0	677	677
74 - Subventions de fonctionnement	0	0	0
772 - Produits exceptionnels sur exercice antérieur	0	0	0
7815 - Reprises s/provisions charges d'exploitation	0	952	952
789 - Report Ressources non utilisées sur ex. antérieur		0	0
Total produits	0	1 629	1 629
qui laissent apparaître au profit des associations locales un différentiel de	-8 973	-9 567	-18 540
Le résultat relatif à l'activité propre de la fédération est donc de	9 035	-17 693	-8 658

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2020

ANNEXE

■ PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour charges	592 291		952	591 339
Provisions pour risques	0			0
TOTAL	592 291	0	952	591 339

La Fédération a effectué une reprise partielle de son passif social relatif aux indemnités de fin de carrières à la suite d'une réactualisation des droits constatés au 31 décembre pour 952 €.

■ FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
SOUTIEN A LA FORMATION DES BENEVOLES	- €	2 500,00 €	- €	- €	- €	2 500,00 €	- €
CPOM avec le Conseil Départemental sur l'attractivité des métiers et l'accompagnement des GIR 1&2	- €	89 757,31 €		- €	- €	89 757,31 €	- €
ATELIER NUMERIQUE	5 476,50 €	21 668,62 €	5 476,50 €	- €	- €	21 668,62 €	- €
BALUCHONNAGE	160 000,00 €	6 000,00 €	44 817,60 €			121 182,40 €	- €
Contributions financières d'autres organismes						- €	- €
AG2R		9 625,15 €				9 625,15 €	
NUMERIQUE-DEVELOPPEMENT SERVICE ANIMATION	- €	5 000,00 €		- €	- €	5 000,00 €	- €
NUMERIQUE-ACHATS TABLETTES	- €	4 179,40 €		- €	- €	4 179,40 €	- €
Ressources liées à la générosité du public						- €	
						- €	
TOTAL	165 476,50 €	138 730,48 €	50 294,10 €	- €	- €	253 912,88 €	- €

■ ETATS DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an & - 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts auprès établis. crédit	164 677	14 197	73 266	77 214
Fournisseurs	152 408	152 408		
Dettes fiscales & sociales	411 445	411 445		
Associations	1 601 763	1 601 763		
Créd. divers charges à payer	236 216	236 216		
Produits constatés d'avance	30 000	30 000		
Charges à payer	858	858		
TOTAL	2 597 366	2 446 886	73 266	77 214

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Le montant des charges à payer s'élèvent à 858 €.

ANNEXE

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique contient les fonds perçus en 2020 au titre du projet « Baluchonnage », reportés sur 2021 et assimilés à du Partenariat pour un montant de 30 000 €.

6 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

■ RESSOURCES DE LA FEDERATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

I. Prestations de services (Frais de gestion du " Service Particuliers-Employeurs") :

Il s'agit du produit facturé aux personnes aidées pour la gestion des dossiers particuliers employeurs confiés à la Fédération en tant que mandataire.

II. Prestations de services (Les Cotisations fédérales) :

Ces cotisations permettent de couvrir les charges fédérales. Elles sont facturées aux associations selon leur activité.

III. Ventes de biens (Covid 19) :

Ce sont les refacturations aux associations des achats de matériels d'équipement de protection individuelle type E.P.I.

IV. Produits des activités annexes :

▪ Frais d'installation des téléassistances.

Les personnes bénéficiaires de la téléassistance participent aux frais d'installation de celle-ci.

La société FILIEN ADMR, prestataire de téléassistance, rétrocède à la Fédération des frais de participation aux frais de gestion sur le chiffre d'affaires des installations effectuées.

Mise à disposition de personnel.

La Fédération est employeur de secrétaires administratives qui travaillent pour plusieurs associations. Ces frais de personnel sont refacturés aux associations en fin d'année.

La Fédération met à disposition des centres de soins du réseau les services d'un cadre fédéral afin d'accompagner les bénévoles dans leurs gestions.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une refacturation aux différents centres.

▪ Evaluation CARSAT

Depuis octobre 2008, la Fédération effectue pour le compte d'ADYFOR les évaluations des besoins des retraités CARSAT de la Mayenne. Le nombre d'évaluations réalisées en 2020 a été facturé à cet organisme.

▪ Autres produits annexes

La Fédération a refacturé à des associations ADMR des coûts de photocopies.

V. Subvention de fonctionnement-fonds dédiés-contributions financières-Partenariats :

• Principales Subventions et fonds dédiés :

✓ Projets « Attractivité des métiers » et accompagnement des « GIR 1 & 2 » :

Un CPOM a été signé avec le Conseil départemental au titre des projets « Attractivité des métiers » et accompagnement des GIR 1 & 2. La subvention est de 101 511€

ANNEXE

➤ Subvention Régionale :

La région a versé une subvention de 2 500€ dans le cadre du FDVA pour le soutien des bénévoles dans l'accompagnement des publics fragilisés. En raison de la crise sanitaire, peu de formations ont pu être réalisées. Les fonds non utilisés ont été reportés sur l'année 2021.

➤ Projet « Baluchonnage » :

Participation de la CNSA et de la CARSAT. Ce projet a pour but de prendre le relai des aidants pendant une période donnée de quelques jours. La subvention est de 166 000€

➤ Projet « Numérique » :

Participation du Conseil Départemental et de la CARSAT. Ce projet a pour objectifs de favoriser l'accès au numérique des seniors, et d'utiliser les nouvelles technologies (type tablettes) pour stimuler les fonctions cognitives. La subvention est de 24 981€

• Contributions financières :

➤ Projet « Numérique » :

Participation de l'Union Nationale et du CREDIT AGRICOLE. Ce projet a pour objectifs de favoriser l'accès au numérique des seniors, et d'utiliser les nouvelles technologies (type tablettes) pour stimuler les fonctions cognitives. La contribution est de 11 514€

➤ Projet « Baluchonnage » :

Participation de l'AG2R. Ce projet a pour but de prendre le relai des aidants pendant une période donnée de quelques jours. La contribution est de 12 000€

➤ RMA

Participation de la RMA pour un soutien financier dû à la crise sanitaire. Le montant est de 4679.33€

• Partenariats :

➤ Projet « Baluchonnage » :

Participations des Fondations d'Entreprises du CREDIT MUTUEL, de la MACIF, et BRUNEAU. Ce projet a pour but de prendre le relai des aidants pendant une période donnée de quelques jours. Le montant est de 30 000€

• COVID :

- Financement d'une prime COVID par le Conseil Départemental ;
- Subventions perçues par la CARSAT et RMA dans le cadre du soutien des achats de matériels d'E.P.I ;
- Subventions de la CNSA au travers de différents projets menés au tour de la GPEC et de la prévention des risques ;
- Financement du Conseil Départemental pour le projet de transmission des factures entre le réseau et le Conseil Départemental.
- Le montant des aides accordées s'élèvent à 36 250.67€

ANNEXE

PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ces produits sont présentés sur le compte de résultat de la Fédération en diminution des charges d'exploitation.

I. Cotisations des adhérents.

Ce sont les cotisations forfaitaires versées par les associations pour leur adhésion à la Fédération.

II. Transferts de charges :

Ce poste comprend divers remboursements :

- Au titre des arrêts maladies

La Sécurité Sociale et l'AG2R versent des indemnités suite aux arrêts maladies du personnel fédéral.

- Au titre des contrats aidés

L'Agence de Services et de Paiement a versé les aides financières pour les contrats aidés CAE-CUI et pôle emploi a versé les aides pour un contrat génération.

- Au titre de l'activité partielle

Indemnisations perçues au titre des salariés placés en chômage partiel pendant la crise sanitaire.

- Au titre de la formation des salariés

L'organisme Uniformation rembourse les frais pour la formation du personnel du réseau ADMR.

Une partie des fonds obtenus est reversée aux associations locales pour compenser les frais de personnel et les frais annexes engendrés par les formations.

PRODUITS FINANCIERS

La Fédération a perçu les plus-values pour ses comptes gérés de trésorerie ouverts auprès du Crédit Mutuel.

Elle a également perçu les intérêts des comptes livret association et ordinaire ouverts auprès du Crédit Mutuel.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils sont composés d'annulation de provisions constatées à tort suite à des changements de réglementation, ainsi que de divers arbitrages résultant de prescription atteinte.

7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Aucun fait significatif postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.